



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL Séance du 19 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 février à 19h30, les membres du comité syndical légalement convoqués le 12 février 2026, se sont réunis à Vigny, sous la présidence de Mme Catherine Carpentier, Présidente du Syndicat intercommunal (SI) CONSERVATOIRE DU VEXIN.

DELEGUES PRESENTS :

CCVC (CC adhérente au SI CONSERVATOIRE DU VEXIN) : M. VISBECQ DE Clery en Vexin, MME MORGUE DE Longuesse, MME LUCAS DE Marines, MME PERUELLE DE Nucourt, MME DE SMEDT DE Sagy, MME LAGO DE Frémainville, MME CARPENTIER DE Grisy les Platres, MME BERNARD ET MME LE BOUCHER DE Guiry en Vexin, M. BAZOT ET MME DUFOUR DE Le Bellay-en-Vexin, M. VINOLAS DE Seraincourt, M. GINOUX DE Themericrot, MME LOURTEL DE Vigny, Mme Menetrier de Santeuil, Mme Bessodes de Avernès

CCVVS : Mme Sorel de Ambleville, Mme Dumont Selhi de Arthies, Mme Deltruc de Boissy-l'Aillerie, Mme Bellee de Bréançon, Mme Gorge de Brignancourt, M. Caurette de Chaussy, M. Veres de Magny en Vexin, M. Millouet de Maudetour en Vexin, M. Duchesne de Omerville

DELEGUES EXCUSES :

M. Picard de Ableiges (ccvc), Mme Joncour- Danel et M. Bru de Berville (ccvc), Mme Aglave-Lucas de Chars (ccvc), Mme Gallo-Grosos et Mme Bouilliant de Commeny (ccvc), M. Teilland de Condecourt (ccvc), Mme Castellarnau de Fremecourt (ccvc), M. Dumas de Genainville, Mme Risico et Mme Gabryelczyk de Haravilliers (ccvc), Mme Pincemin de Marines (ccvc), M. Depont et Mme Sophiyair de Sait Clair sur Epte (ccvvs), Mme Cheriot de Wy Dit Joli Village (ccvvs)

COMMUNES NON REPRESENTEES :

Corneilles-En-Vexin (ccvc), Courcelles sur Viosne (ccvc), Le Heulme (ccvc), Le Perchay (ccvc), Montgeroult (ccvc), Moussy (ccvc), Neuilly en Vexin (ccvc), Saint Gervais (ccvvs), Theuville (ccvc), Us (ccvc)

AUTRES PERSONNES PRESENTES : Mme Carpentier Présidente et Monsieur Bidal secrétaire du SI Conservatoire du Vexin

Au total, 24 maires ou délégués sont présents, représentant 23 des 43 communes adhérentes. Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19h30.

Monsieur Bidal est nommé secrétaire de séance.

COTISATIONS POUR INTERVENTIONS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES POUR L'ANNEE 2026/2027 (payables en 2027)

Il est proposé aux délégués présents une hausse des tarifs pour toutes les communes du territoire (adhérentes et non adhérentes) de %, soit :

Tarif de base :

1 intervention de ¾ H par classe, par quinzaine sur l'année (ou par semaine sur un semestre) :

	Tarifs 2026/2027	Tarifs 2025/2026
Ateliers musique ou théâtre	796 € communes adhérentes 998 € communes non adhérentes	780 € communes adhérentes 978 € communes non adhérentes
Classes instrumentales	827 € communes adhérentes 1 039 € communes non adhérentes	811 € communes adhérentes 1 019 € communes non adhérentes

Pour les éventuelles activités périscolaires, un tarif horaire est calculé à partir de ces tarifs.

Envoyé en préfecture le 25/02/2026

Reçu en préfecture le 25/02/2026

Publié le

ID : 095-200076222-20260219-20260203-DE

Berger
Levrault

VOTES : Contre : 0 : Abstentions : 0 : Pour : 27

Ces tarifs sont adoptés à la majorité.

*Certifié exécutoire après dépôt en
Préfecture et publication le :*

La Présidente :

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Catherine Carpentier

CONSERVATOIRE DU VEXIN
2 Bd Gambetta
95640 MARINES
Tel : 01 30 39 20 65